

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

L'an deux mille vingt, le quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-neuf mai deux mille vingt.

Vote
Nombre de voix exprimés : 19
Pour : 15
Contre : 4
Abstention : 0

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; DELORME Julie ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian ; GELLÉ Béangère

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusées : WEILAND Coralie (pouvoir à Mme SALMON)

A été nommé(e) secrétaire : Dominique POUPARD

2020-17 Désignation du délégués titulaires et du délégués suppléants au SYDELA

Depuis 80 ans, le SYDELA traduit la volonté des collectivités de Loire-Atlantique de mutualiser leurs compétences dans le domaine de l'énergie. En qualité d'adhérent, la commune de Marsac-sur-Don a transféré au syndicat les compétences suivantes :

- Distribution de l'électricité ;
- Distribution de gaz ;
- Investissement en éclairage public ;
- Maintenance et exploitation de l'éclairage public.

Il appartient au conseil municipal, dans le cadre du renouvellement général des conseillers municipaux, de désigner les représentants au SYDELA.

Sont respectivement élus :

Délégués titulaires :

- Dominique POUPARD
- Gérard ROUILLON

Délégués suppléants :

- Géraldine Pinson-Leray
- Yves TISSOT

Envoyé en préfecture le 08/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 044-214400913-20200604-2020_17-DE

Par
15 voix POUR
4 voix CONTRE

Mme Pinson-Leray accepte également d'assurer le rôle de référent tempête auprès du SYDELA.

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/06/2020

Le Maire



Hervé de Trogoff